



**République Française
Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clermont-en-Argonne

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 15 février 2022

Date d'affichage : 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Alain CHAPÉ, Maire.

Présents : AIMINI Cécile, BERNARD Françoise, BIGEON Corinne, BIGORGNE Guy, BONNET Anne-Catherine, CHAPÉ Alain, COLLIGNON Christelle, DE RUNZ François, GRUSS Ronald, IGIER Pascal, LOZÉ Marie-Josèphe, PICHELIN Gilbert, ROSATI Palmiro, WENGER Franck.

Représentés : PICHELIN Lucie par PICHELIN Gilbert

Secrétaire : GRUSS Ronald

Le Maire accueille les membres de l'assemblée, les remercie pour leur présence et ouvre la séance en sollicitant l'annulation de 2 points prévus à l'ordre du jour : « Je devais vous proposer une servitude de passage sur le terrain à proximité de la station de traitement des eaux usées au profit d'un agriculteur mais nous n'avons pas encore assez d'éléments pour débattre sur le sujet.

Le 2^{ème} point concerne la refacturation de consommation électrique concernant une de nos locataires hébergée temporairement dans un logement communal. Nous devons trouver un autre moyen de paiement sachant que la revente d'énergie est interdite sauf dans certaines circonstances.

Ces 2 points, si vous le souhaitez, seront revus lors de prochains Conseils Municipaux ».

Les conseillers entérinent la suppression de ces deux points.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu – séance du 7 décembre 2021
- Comptes Administratifs Budgets Commune, SDE et Assainissement
- Affectation des Résultats Budgets Commune, SDE et Assainissement
- Comptes de Gestion Budgets Commune, SDE et Assainissement
 - Demandes de subventions : DETR et amendes de police
- Demandes de subventions : séjour ski, classe de mer et classe à PAC
 - Renouvellement conventions Déchèterie et Fourrière
 - Délivrance des coupes de bois
 - Martelage des parcelles
 - Servitude passage
 - Refacturation consommations électriques
 - Informations et questions diverses
 - Tour de Table

Monsieur le Maire laisse la parole à Françoise BERNARD pour la partie financière.

20220222_001

Objet : Comptes administratifs budgets Commune - Service des Eaux - Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Lors du vote du compte administratif, le Maire a quitté la salle.

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes pour les budgets suivants :

COMMUNE

Investissement

Dépenses Prévu : **3 416 955,88**
 Réalisé : **1 532 933,37**

Reste à réaliser : **346 199,31**

Recettes Prévu : **3 416 955,88**
 Réalisé : **909 654,04**

Reste à réaliser : **619 505,14**

Fonctionnement

Dépenses Prévu : **3 067 839,00**

	Réalisé :	1 116 878,90
Recettes	Prévu :	3 067 839,00
	Réalisé :	3 040 319,71

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :		-623 279,33
Fonctionnement :		1 923 440,81
Résultat global :		1 300 161,48

SERVICE DES EAUX

Investissement

Dépenses	Prévu :	327 817,61
	Réalisé :	140 466,41

Reste à réaliser : **44 502,90**

Recettes	Prévu :	327 817,61
	Réalisé :	167 455,63

Reste à réaliser : **13 211,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	411 007,49
	Réalisé :	230 331,98

Recettes	Prévu :	411 007,49
	Réalisé :	404 296,53

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :		26 989,22
Fonctionnement :		173 964,55
Résultat global :		200 953,77

SERVICE ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 521 985,36
	Réalisé :	500 777,94

Reste à réaliser : **695 075,03**

Recettes	Prévu :	2 521 985,36
	Réalisé :	97 565,24
	Reste à réaliser :	1 174 766,56

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	288 505,47
	Réalisé :	81 216,71

Recettes	Prévu :	288 505,47
	Réalisé :	225 071,87

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-403 212,70
Fonctionnement :	143 855,16
Résultat global :	-259 357,54

20220222_002					
Objet : Affectation des résultats Commune					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Après avoir approuvé le compte administratif 2021, le Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **494 785,55**

- un excédent reporté de : **1 428 655,26**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **1 923 440,81**

- un déficit d'investissement de : **623 279,33**

- un excédent des restes à réaliser de : **273 305,83**

Soit un besoin de financement de : **349 973,50**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 923 440,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	349 973,50
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 573 467,31
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	623 279,33

20220222_003

Objet : Affectation des résultats Service des Eaux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Après avoir approuvé le compte administratif 2021, le Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	42 667,94
- un excédent reporté de :	216 632,49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	73 964,55
- un excédent d'investissement de :	26 989,22
- un déficit des restes à réaliser de :	31 291,90
Soit un besoin de financement de :	4 302,68

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	173 964,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 302,68
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	169 661,87
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	26 989,22

20220222_004

Objet : Affectation des résultats Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Après avoir approuvé le compte administratif 2021, le Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **42 235,69**

- un excédent reporté de : **101 619,47**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **143 855,16**

- un déficit d'investissement de : **403 212,70**

- un déficit des restes à réaliser de : **479 691,53**

Soit un besoin de financement de : **76 478,83**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT **143 855,16**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **143 855,16**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **403 212,70**

20220222_005

Objet Comptes de gestion – Commune – Service des Eaux - Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier du Service de Gestion des Collectivités de Verdun à la clôture de l'exercice pour le budget communal, service des eaux et service assainissement.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les Comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratifs.

Il en résulte,

Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

Vote les comptes de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Maire : « Nous allons vous présenter les dossiers de travaux qui doivent être déposés à la sous-préfecture dans le cadre de la DETR. En municipalité, il y a quelques jours, nous avons priorisé les dossiers que je vais vous soumettre dans l'ordre que nous avons choisi mais qui est toujours discutable ».

Je m'explique. Tous les dossiers ne seront peut-être pas retenus (l'an passé tous ont été subventionnés mais cette année il y a un dossier important avec l'école des savoirs de Varennes). Nous serons avisés des dossiers retenus fin juin.

20220222_006

Objet Travaux de sécurisation et création parking rue du Stade – Demande de subventions

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que des travaux sécuritaires de trottoirs sur la commune de Clermont-en-Argonne ont été réalisés en 2020 et 2021 afin de palier à la sécurité des enfants scolarisés notamment sur les trajets école primaire/cantine du collège/école maternelle.

Actuellement, la Communauté de Communes Argonne-Meuse a engagé des travaux de construction d'une nouvelle déchèterie ainsi que des travaux de construction (extension) et de réhabilitation de la halle des sports. La déchèterie se trouve sur le trajet qu'empruntent les collégiens pour se rendre au gymnase.

En 2022, la commune souhaite sécuriser le trajet collège/halle des sports, chemin emprunté tous les jours par les collégiens et leurs professeurs ainsi que l'accessibilité à ce complexe sportif utilisé par toutes les associations sportives (gymnase, halle des sports, terrain de football, terrain de handball). Les aménagements prévus assureront également l'accès en toute sécurité à la déchèterie.

Afin d'assurer la sécurité des piétons mais également des véhicules se rendant à la déchèterie et la halle des sports, il est primordial d'effectuer les travaux ci-après :

- + création d'une voirie « lourde » permettant aux poids-lourd d'accéder à la déchèterie, avec élargissement,
- + création de trottoirs permettant l'accès en toute sécurité à la halle des sports des collégiens, des écoliers et de leurs professeurs,
- + mise en place de bordurettes et bordures béton,
- + signalisations horizontale et verticale (panneaux, passage piétons),
- + création d'avaloirs, de regards et bouches à clé,
- + mobilier urbain (barrière de sécurité et poubelles).

Par ailleurs, après réhabilitation, la halle des sports permettra la tenue de compétitions notamment en badminton et handball. L'USAM (Union Sportive Argonne Meuse) section Badminton s'est classée 1^{ère} aux championnats de Meuse, Champions Académiques en UNSS en équipe Excellence, 1^{ère} en double Hommes aux championnats Régionaux Grand Est et 7^{ème} aux Championnats de France UNSS.

Afin de palier au problème de stationnement lors de la tenue de compétitions et de championnats, il est indispensable de créer des places de parking à l'extérieur du complexe sportif pour éviter des stationnements gênants et/ou dangereux, à proximité rue du Stade.

Le montant de ces travaux s'élève à 101 274,46 € H.T.

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'au vu des travaux proposés, des demandes de subventions peuvent être effectuées auprès de différents financeurs potentiels (DETR, GIP,...).

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
Installation de chantier	5 522,00 €	Autofinancement : dont emprunt :	20 254,89 €	20 %
Dépose et démolition	2 276,00 €			

diverses		dont autres ressources :		
Création de voirie lourde	26 774,20 €	<i>Aides publiques sollicitées :</i>		
Création de trottoirs	12 885,15 €	- Etat (DETR) (Hors parking. Soit : 64192,66*40%)	25 677,06 €	25,4 %
Bordures y compris préparation	10 057,30 €			
Assainissement	2 910,00 €	- GIP	55 342,51 €	54,6 %
Mise à niveau diverses	1 034,01 €			
Signalisation	2 734,00 €			
Sous total	64 192,66 €			
Création d'un parking rue du Stade	37 081,80 €			
Total (Coût global de l'opération H.T.)	101 274,46 €	Total des recettes	101 274,46 €	100 %

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
les Membres du Conseil Municipal,

- autorisent Monsieur le Maire à traiter ce dossier au mieux des intérêts de la commune,
- lui donnent tout pouvoir pour constituer le dossier de demande de subvention correspondant
- l'autorisent à signer toutes les pièces y afférant.

20220222_007

Objet Aménagement sécuritaire rue des Déportés vers Auzéville – Demande de subventions

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet pluriannuel d'aménagement sécuritaire de nos communes (Clermont-en-Argonne / Auzéville-en-Argonne / Jubécourt / Parois), la commune de Clermont-en-Argonne souhaite réaliser des travaux de sécurisation, en bordure de la RD998, reliant Clermont-en-Argonne et Auzéville, à partir du numéro 20 rue des Déportés (Clermont) au numéro 4 rue du Varinot (Auzéville) sur une distance d'un kilomètre.

Actuellement, aucune sécurisation et aucun aménagement piétonnier n'existe malgré la présence de plus de 20 pavillons. Une circulation dense est présente sur cette route notamment des poids-lourds qui proviennent de la sortie d'autoroute d'Auzéville-en-Argonne. Cette route se situe sur l'axe Bar-le-Duc/Clermont-en-Argonne, d'où un flux important de véhicules légers sans compter sur les bus scolaires. D'autre part, de nombreux piétons empruntent ces bordures de routes notamment des enfants, des seniors pratiquant la marche et des adultes qui se rendent à l'antenne des Restos du Cœur implantée dans le bâtiment de la mairie d'Auzéville depuis janvier 2022. Ces dernières personnes n'ont souvent pas de véhicule et ils se rendent aux distributions des Restos du Cœur à pied avec très souvent des jeunes enfants en poussette.

Il est indispensable au vu des circonstances et afin d'assurer la sécurité des piétons, mais également des véhicules sortant des nombreuses propriétés, d'effectuer des travaux de sécurisation.

Les travaux consistent :

VOIRIE-RUE DES DÉPORTÉS (PARTIE VILLAGE) :

- Création d'un trottoir,
- Mise en place de bordurettes de type P1 et des bordures AC1 / T2CS2 ou A2CS2,
- Pose d'enrobés,
- Création d'avaloirs avec grille fonte C250 profil A y compris raccordement,
- Mise à niveau des tampons 50*50 et les bouches à clés,
- Pose d'une canalisation béton diam.300.

CHEMIN PIÉTONNIER-RD998 :

- Création d'un trottoir,
- Mise en place de bordurettes de type P3 et des bordures T2CS2 ou A2CS2,
- Pose d'enrobés,
- Création d'avaloirs avec grille fonte C250 profil A y compris raccordement,
- Réalisation d'un busage de fossé en tuyau BA diam 300,
- Pose d'une tête de sécurité pour BA diam 300,
- Modification d'un avaloir pour la création de regards de visite,

- Reprise d'un fossé,
- Extension éclairage public,
- Plantation d'une haie,
- Pose de mobilier urbain (barrières).

Le montant de ces travaux s'élève à 268 975,00 € H.T.

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'au vu des travaux proposés, des demandes de subventions peuvent être effectuées auprès de différents financeurs potentiels (DETR, Fuclem, Région, GIP,...).

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
Création de trottoir rue des Déportés	89 605,00 € (Dont 2 100€ Mobilier)	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources :	53 792,00 €	20 %
Création d'un chemin piétonnier RD998	161 270,00 € (dont 45 000€ Eclairage Public / 15 500€ Espace Vert)	<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
Honoraires	18 100,00 €	- Etat (DETR) - Fuclem (60% de 45 000€) - Région (30% de 17 600€) - GIP	107 590,00 € 27 000,00 € 5 280,00 € 75 313,00 €	40 % 10 % 2 % 28 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	268 975,00 €	Total des recettes	268 975,00 €	100 %

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
les Membres du Conseil Municipal,

- autorisent Monsieur le Maire à traiter ce dossier au mieux des intérêts de la commune,
- lui donnent tout pouvoir pour constituer le dossier de demande de subvention correspondant
- l'autorisent à signer toutes les pièces y afférant.

Le Maire : « En 2020, nous avons fait installer 10 points vidéo sur la Commune, ce qui correspond à 17 ou 18 vues différentes puisque certaines caméras sont multi- capteurs. Nous avons constaté que des zones n'étaient pas protégées et qu'elles le méritaient. Avec le concours de la Gendarmerie, nous avons défini plusieurs emplacements pour 7 caméras dont certaines multi capteurs à savoir :

- + nouvelle déchèterie,*
- + château d'eau et cimetière,*
- + rue du Couvent,*
- + rue de l'Aérium et lotissement le Brûly,*
- + rue Thiers,*
- + carrefour route d'Aubréville et halle des sports,*
- + lotissement les Marguerites.*

20220222_008					
Objet Extension du système de vidéo protection – Demande de subventions					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>14</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'une première tranche de vidéo-protection comprenant 10 points vidéo a été installée sur la commune de Clermont-en-Argonne en 2020. A de nombreuses reprises, la commune a eu recours au visionnage pour des faits délictueux et même pour la recherche du trajet emprunté par une personne. La commune a pu répondre aux demandes des services de Gendarmerie non seulement de Clermont-en-Argonne, mais également de Verdun et de Sainte-Ménehould.

Néanmoins, il a été constaté qu'il y avait des zones non surveillées où se commettaient des faits délictueux.

D'autre part, la construction d'une nouvelle déchèterie et d'une halle des sports (extension et réhabilitation), la prochaine mise en place d'un skate-park et la surveillance du château d'eau, il paraît indispensable d'étendre le système de vidéo-protection pour la sécurité des personnes et des biens.

Nous avons étudié les nouveaux emplacements des caméras conjointement avec les services de gendarmerie. Sept nouveaux points vidéo sont prévus, à savoir :

- rue de l'Aérium / Brûly,
- rue du Couvent,
- cimetière,
- rue Thiers,
- carrefour Aubréville,
- halle des sports,
- lotissement des Marguerites.

Le montant de ces travaux s'élève à 52 308,20 € H.T.

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'au vu des travaux proposés, des demandes de subventions peuvent être effectuées auprès de différents financeurs potentiels (Etat, Région,...).

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
Extension du système de vidéoprotection	52 308,20€	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources :	10 461,64€	20 %
		<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
		- Etat (DETR)	26 154,10€	50 %
		- Région	15 692,46€	30 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	52 308,20€	Total des recettes	52 308,20€	100 %

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
les Membres du Conseil Municipal,

- autorisent Monsieur le Maire à traiter ce dossier au mieux des intérêts de la commune,
- lui donnent tout pouvoir pour constituer le dossier de demande de subvention correspondant
- l'autorisent à signer toutes les pièces y afférant.

20220222_009					
Objet Journal lumineux – Demande de subventions					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que la commune de Clermont-en-Argonne souhaite investir dans un journal lumineux double face pour étendre la communication aux usagers :

- dispositions en cas de crise sanitaire,
- informations urgentes (fuites d'eau,...)
- réglementation,
- manifestations,...

Celui-ci sera installé dans le centre-bourg de la commune qui est traversé par la route départementale n°603 reliant Paris à Metz.

C'est un puissant outil de communication efficace et apprécié qui véhicule une bonne image de la commune et permet de diffuser plus largement des informations.

Le montant de ces travaux s'élève à 26 078,00 € H.T.

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'au vu des travaux proposés, des demandes de subventions peuvent être effectuées auprès de différents financeurs potentiels (DETR, GIP,...).

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
Matériel (Journal lumineux, routeur, options comprises) :	21 283,00 €	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources :	5 215,60 €	20 %
Logiciel (Options comprises) :	1 540,00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u> :		
Prestations (Formation, installations, livraison) :	3 255,00 €	- Etat (DETR) - GIP	10 431,20 € 10 431,20 €	40 % 40 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	26 078,00 €	Total des recettes	26 078,00 €	100 %

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
les Membres du Conseil Municipal,

- autorisent Monsieur le Maire à traiter ce dossier au mieux des intérêts de la commune,
- lui donnent tout pouvoir pour constituer le dossier de demande de subvention correspondant
- l'autorisent à signer toutes les pièces y afférant.

Le Maire : « Nous souhaitons acquérir un nouveau véhicule électrique qui pourra être utilisé à l'occasion des manifestations mais également au profit des personnes âgées et des associations. Il pourra également servir au responsable des services techniques, aux agents et élus pour des formations ou réunions diverses et variées. Je vous propose de consulter le tableau prévisionnel de la dépense pour un véhicule CITROEN, type Berlingo 5 places (que nous commanderons via le garage MOLLARD).

Comme vous pouvez le constater sur vos écrans, nous avons prévu une borne de recharge électrique. En effet, nous avons constaté qu'il est impossible d'obtenir une recharge électrique maximale lorsque l'on utilise une prise de secteur « ordinaire » comme nous avons sur le parking de la mairie ».

20220222_010

Objet : Achat véhicule électrique – Demande de subventions

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que nous sommes de plus en plus sollicités par des personnes en incapacité de conduire pour les emmener sur les lieux des différentes manifestations organisées par la commune de Clermont-en-Argonne et de ses communes associées mais également à la pharmacie, à la maison de santé rurale, à la banque, au supermarché...

Au vu de la population vieillissante sur nos communes, nous serons de plus en plus sollicités à répondre favorablement à ce service.

Ainsi, l'achat d'un second véhicule électrique est nécessaire pour répondre favorablement à cette demande.

Le montant de cet achat avec la borne de recharge s'élève à 32 919,85 € H.T.

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'au vu de l'achat d'un véhicule électrique, des demandes de subventions peuvent être effectuées auprès du Département (projet commun avec La Fuclém) et de l'État.

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Pourcentage
VÉHICULE ÉLECTRIQUE	27 366,67 €	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources : - Bonus écologique	8 167,94 € 4 000,00 €	25 %
BORNES	5 553,18 €	<u>Aides publiques sollicitées :</u> - Etat - Fuclem	19 751,91 € 5 000,00 €	60 % 15 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	32 919,85 €	Total des recettes	32 919,85 €	100 %

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
les Membres du Conseil Municipal,

- autorisent Monsieur le Maire à traiter ce dossier au mieux des intérêts de la commune,
- lui donnent tout pouvoir pour constituer le dossier de demande de subvention correspondant
- l'autorisent à signer toutes les pièces y afférant.

Le Maire : « Depuis une dizaine d'années, un radar de vitesse est installé rue du Varinot à AUZÉVILLE afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse, souvent excessive. Le radar ne fonctionne plus et après s'être renseigné sur le coût de réparation, nous avons décidé de le changer.

Le prix d'un radar est de 3.441,80 euros HT pour lequel nous pourrions déduire 258 euros au titre des amendes de police pour l'année 2022 (rétrocession de l'État via le Département aux communes d'un pourcentage du produit des amendes de police avec un mécanisme de répartition bien compliqué et peu élevé !!).

20220222_011
Objet : Radar pédagogique Auzéville – Demande de subventions Amendes de police

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité pour la commune d'être destinataire d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2022.

Au vu de la vitesse excessive de certains véhicules, M. le Maire évoque l'intérêt de mettre en place un radar de vitesse rue du Varinot à Auzéville-en-Argonne afin de rappeler aux automobilistes qu'ils doivent ralentir.

Cette commune associée est traversée par la route départementale n°998. Cette route se situe sur l'axe Clermont-en-Argonne/Bar-le-Duc, d'où un flux important de véhicules légers et de poids-lourds sans compter sur les bus scolaires. La vitesse n'est pas respectée par tous les véhicules d'autant que des habitations se situent en bordure.

Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement.

Le coût d'achat s'élève à 3 441,80 € H.T.

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Pourcentage
RADAR PEDAGOGIQUE	3 441,80 €	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources : <u>Aides publiques sollicitées :</u> - Département Amendes de police $(3441.8 * 15 / 100) = 516$ points Valeur du point : 0,5 $516 * 0,5 = 258$	3 183,80 € 258,00 €	93 % 7 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	3 441,80 €	Total des recettes	3 441,80 €	100 %

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Les Membres du Conseil Municipal,

- autorisent Monsieur le Maire à traiter ce dossier au mieux des intérêts de la commune,
- lui donnent tout pouvoir pour constituer le dossier de demande de subvention correspondant
- l'autorisent à signer toutes les pièces y afférant.

Le Maire : « les 3 dossiers suivants concernent des demandes de subventions : 2 dans le cadre de séjours au ski (collège) et à la mer (école primaire) et un troisième qui concerne un projet artistique et culturel. Avant de vous donner les éléments de chacun des dossiers, je souhaitais porter à votre connaissance qu'il n'y a pas eu de voyages et sorties depuis plus de 2 ans, crise sanitaire oblige. Jusqu'en 2019, nous avons pour habitude de verser 30 euros à chaque élève participant à une sortie ou un voyage à condition à bien sûr qu'il réside dans nos communes associées.

Je souhaiterais vous proposer, au vu des circonstances, de porter cette somme dorénavant à 50 euros, prenant en compte qu'il n'y a pas eu de voyage ou sortie depuis 2 ans, que la somme de 30 euros versée au profit de chaque élève n'a pas été augmentée depuis 2014 et que le coût de la vie a fortement augmenté depuis la pandémie. Je ne souhaiterais pas que des élèves soient désavantagés et qu'ils ne puissent pas participer aux sorties et voyages proposés par le collège ou l'école primaire ».

20220222_012

Objet : Participation communale – Voyage ski classes de 4ème

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande du collège, sollicitant la collectivité pour une participation exceptionnelle au financement d'une classe de ski à Saint-Sorlin d'Arves pour les élèves de 4^{ème}, du 20 au 26 mars 2022 et à laquelle 9 enfants de nos communes participent.

Le coût par élève est de 380 €.

Monsieur le Maire propose que la collectivité participe exceptionnellement au financement d'une classe de ski à Saint-Sorlin d'Arves. Il informe, qu'habituellement, la somme accordée

par enfant qui réside à Clermont en Argonne et ses communes associées, s'élève à 30,00 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Les Membres du Conseil Municipal,

- décident d'attribuer une subvention de 50,00 € par enfant résidant à Clermont-en-Argonne et ses communes associées.
- Autorisent le versement de la somme globale (450.00 €) sur le compte de l'association des parents d'élèves.
- Demandent qu'un courrier soit adressé à chaque famille concernée.

20220222_013

Objet : Participation communale – Classe de mer

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire, sollicitant la collectivité pour une participation exceptionnelle au financement d'une classe de mer au Mont Saint-Michel, en juin 2022 et à laquelle 13 enfants de nos communes participent.

Le coût par élève est de 330.63 €, à la charge des parents après déduction faite des participations recensées de la Codecom et la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire propose que la collectivité participe exceptionnellement au financement de cette classe de mer. Il informe, qu'habituellement, la somme accordée par enfant qui réside à Clermont en Argonne et ses communes associées s'élève à 30,00 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Les Membres du Conseil Municipal,

- décident d'attribuer une subvention de 50,00 € par enfant résidant à Clermont-en-Argonne et ses communes associées.
- Autorisent le versement de la somme globale (650.00 €) sur le compte de l'association des parents d'élèves.
- Demandent qu'un courrier soit adressé à chaque famille concernée.

Le Maire : « J'ai reçu un courrier de la Directrice de l'école élémentaire de Clermont-en-Argonne m'informant que l'équipe enseignante souhaitait renouveler l'opération « Classes à projets artistiques et culturels » qui existent sur notre territoire depuis une quinzaine d'années. Le projet appelé « Chanter les 4 saisons » concerne les classes de CP, CE1 et CE2 et a pour but d'apprendre un répertoire autour des 4 saisons dans le cadre d'une chorale.

Les objectifs visés sont de dire de mémoire quelques textes, de s'exprimer par le chant, de respecter les autres, d'écouter pour comprendre, d'échanger, de questionner, d'être capable de travailler en groupe et de maîtriser ses émotions.

La directrice a fourni un budget prévisionnel et nous sollicite à hauteur de 300 euros.

Pour information, le Département est sollicité à hauteur de 600 euros, la CCAM 600 euros, la coopérative scolaire 350 euros et l'association des parents d'élèves « les copains Argonnais » à hauteur de 600 euros ».

20220222_014 Objet : Participation classe à PAC					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>14</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande l'école élémentaire sollicitant la collectivité pour une participation exceptionnelle au financement du projet « classe à PAC (Projets Artistiques et Culturels) ».

Ces projets ont pour objectifs de développer et d'approfondir le développement des compétences dans le domaine musical des élèves, notamment grâce au concours d'intervenants extérieurs à l'école.

Concrètement, lors de cette année scolaire 2021/2022, il est envisagé d'apprendre un répertoire autour des quatre saisons. Un enregistrement vocal et une représentation finale sont également envisagés.

L'école élémentaire sollicite une participation exceptionnelle de 300 € pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Les Membres du Conseil Municipal,

- donnent leur accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300,00 € dans le cadre du projet susmentionné
- Autorisent le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire : « Depuis plusieurs années, nous avons une convention annuelle avec la Communauté de Communes Argonne-Meuse pour la tenue de la déchèterie par un agent communal. Lorsque la nouvelle déchèterie va être en activité, elle devrait avoir une amplitude d'ouverture beaucoup plus large, de ce fait, l'intercommunalité va embaucher une personne. Il était prévu que notre agent soit repris par la Codecom mais vu son état de santé, cela n'est plus possible. La Codecom va solliciter Mission Locale et Pôle Emploi pour un contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences). En tout état de cause, il nous faut tout de même établir cette convention pour 2022, sachant que dès que la Codecom aura recruté une personne, et après une période de formation, cette convention deviendra caduque et notre agent rejoindra l'équipe technique communale ».

20220222_015

Objet : Renouvellement convention déchèterie

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire,

- rappelle à l'Assemblée le projet de convention de prestation de services pour l'accueil du public et l'entretien du site de la déchèterie située rue de la Gare,
- donne lecture du projet de convention,
- indique que celle-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2022, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022,
- sollicite l'autorisation de signer la présente convention.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la convention de prestation mentionnée ci-dessus, dans les termes indiqués,
- précise que la présente convention est conclue pour l'année 2022,
- autorise le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire : « Notre Collectivité est adhérente à la fourrière intercommunale de THIERVILLE SUR MEUSE depuis 2004. La convention valable une année, renouvelable 4 fois est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

La Communauté d'Agglomération du Grand VERDUN (CAGV) nous propose une nouvelle convention, à savoir que les conditions d'adhésion restent inchangées :

0,70 euro par an et par habitant sur la base de la population de la DGF de l'année en cours.

Je vous rappelle que la réglementation impose aux communes soit de disposer d'une fourrière propre ou d'adhérer à une fourrière sur le territoire d'une autre commune, comme c'est notre cas.

D'autre part, nous avons également une convention avec le SDIS qui peut intervenir si l'animal en divagation est malfaisant et féroce ».

20220222_016

Objet : Renouvellement convention fourrière

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal,

- Que notre commune est adhérente à la fourrière animale intercommunale sise à Thierville-sur-Meuse depuis le 1^{er} janvier 2004.
- Que la convention d'adhésion est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.
- Qu'afin d'assurer la continuité de la prise en charge des éventuels animaux errants, la Communauté du Grand Verdun (CAGV) propose une nouvelle convention d'adhésion qui pourra s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Que les conditions d'adhésion restent inchangées, à savoir :
 - que la participation est de 0.70€/an et par habitant sur la base de la population DGF en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours, appelée courant octobre de l'année en cours et calculée au prorata temporis de la date d'adhésion.
 - que cette convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable 4 fois pour la même période avec possibilité de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Il rappelle que la réglementation impose aux communes de disposer, soit de leur propre fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de celle-ci.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention dans les conditions énumérées ci-dessus.

20220222_017
Objet : Délivrance des coupes de bois

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Qu'afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L 243 alinéas 1 - 2 - 3 du Code Forestier :

Le Conseil Municipal :

1)- Décide la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 10,105 et 112.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de deux garants désignés suivants, selon l'article L 241.16 du Code Forestier :

- François DE RUNZ
- Jean-Luc SIMONAZZI
- François PERIGNON
- Pascal IGIER
- Guy GRUSELLE
- Gilbert PICHELIN
- Palmiro ROSATI

Le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 31/12/2024.

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot, seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243.1 du Code Forestier.

2) Décide de proroger le délai d'exploitation des affouages provenant des parcelles :

- Auzéville : parcelles 37 et 40 prorogation jusqu'au 31/12/2023,
- Jubécourt : parcelle 48 prorogation jusqu'au 31/12/2023,
- Parois : parcelle 4 prorogation jusqu'au 31/12/2023,

Passé le délai prorogé, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant conformément aux dispositions de l'article L 243.1 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

Accepte cette décision et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

20220222_018
Objet : Martelage des parcelles

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, en l'absence d'aménagement forestier en vigueur, qu'à la demande de l'ONF, et sous couvert de Monsieur Pascal IGIER, il faudrait accepter, pour des raisons sylvicoles, le martelage des parcelles :

- n° 10 à PAROIS
- n° 25, 105 et 112 à CLERMONT
- n° 41, 45, 46 et 47 à AUZEVILLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de l'ONF concernant le martelage de toutes les parcelles,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire :

- ❖ Arrêté de péril BOUILLY à AUZÉVILLE (grange) : a été suivi d'effet puisque qu'après avoir demandé un arrêté de démolition, le propriétaire a décidé d'effectuer des travaux sur la grange (explications de Palmiro ROSATI, maire délégué d'Auzéville).
L'Arrêté pour la grange GENESTOUX est en cours.
- ❖ Délibération BGE (Brigade de Gestion des Evénements) : le système a fortement évolué ; les gendarmes restent et surveillent leur propre secteur sauf si appel d'urgence d'intervention.
- ❖ Marché Assainissement : la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et notre AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) M. FISSON a étudié les 3 candidatures reçues : BERTHOLD, la SADE et SOGEA.

Le début des travaux devrait avoir lieu en mai pour une durée d'environ 5 mois. On peut espérer une fin de travaux en octobre.

Pour la STEU, une réunion va être programmée avec la police de l'eau, le Département, l'agence de l'eau Seine Normandie, notre AMO M. FISSON pour éclaircir certains points : utilisation des terres pour la 2^{ème} file, surface de l'agroforesterie, stockage des boues durant 1 année

- ❖ Lotissement communal : Nous avons reçu l'accusé de réception de notre CUO (certificat d'urbanisme opérationnel). Dès le vote du budget, nous étudierons en commission travaux les différentes possibilités de créer un lotissement. Il serait souhaitable de créer un groupe de travail pour le projet. J'ai eu une proposition par un privé qui pourrait prendre en compte le lotissement (maisons clé en main) et qui rétrocéderait à la commune toutes les voies et espaces verts pour l'euro symbolique après les constructions. Nous n'en sommes pas arrivés à ce stade, en tout état de cause, lorsque nous aurons avancé sur le dossier, cette personne viendra nous présenter son projet lors d'un conseil municipal. Dans le même cadre, ce groupe de travail pourrait avancer sur l'achat (ou non) des 2 maisons rue de la Libération proposé par l'agence ORPI.
- ❖ En parlant de construction, j'ai reçu une demande pour un terrain à bâtir à AUZEVILLE idéalement, d'une superficie de 2000 m². J'ai contacté Pierre HERBIN qui possède un terrain à construire vers l'église d'une superficie d'environ 2000 m². (Pour info le terrain communal à côté de chez M. BEAUVOIS n'est pas à construire pour l'instant).
- ❖ Le projet d'APC (Agence Postale Communale) suit son cours. Je vous ai transmis par mail les besoins de la commune pour mettre en place cette APC. Nous avons monté un dossier pour le changement de la porte d'entrée de la mairie avec mise en place d'une caméra et d'une alarme (protection des personnes et des biens). Le Groupe La Poste doit participer à hauteur de 10.000 euros pour la partie sécurité sachant que le coût total est de 13.500 euros. Nous avons décidé de ne pas demander de subvention DETR puisque nous avons déjà 5 dossiers en instruction.

La Poste cherchait un commerçant pour mettre en place un relais postal : Le relais se fera au PMU côté « restaurant » et sera fermé le mercredi.
- ❖ L'enquête publique concernant le zonage d'assainissement s'est bien déroulée. Quelques administrés avaient des interrogations. Problème du ruisseau derrière les maisons COLLET et GERAUDEL (Franck doit voir rapidement le problème : 2 pompes de relevage ont été changées et des essais avec des colorants ont été effectués : rien n'a changé !). Nous devons trouver une solution rapidement.

- ❖ Le Repas des séniors a été reporté. Nous allons attendre encore quelques semaines et nous verrons si nous avons la possibilité de le faire en avril ou en mai. Le CCAS prendra la décision. Qu'en pensez-vous ?
 - Les membres donnent un avis favorable.

- ❖ Les travaux dans les salons d'honneur se poursuivent en régie (peinture).

- ❖ Suite au changement de locataire, les Services Techniques remettent en état le logement communal à côté de l'école maternelle : pose fibre, peinture et sols. Une entreprise a refait l'électricité dans les 2 logements, rien n'était aux normes. Le logement réhabilité est loué à compter du 15 mars prochain.

- ❖ Nous n'avons toujours pas de nouvelles de la chambre d'agriculture pour les coulées de boues à PAROIS et AUZEVILLE malgré un courrier de rappel.

- ❖ Au printemps, nous pourrions organiser une journée de la propreté dans nos commune. Nous allons prendre attache avec le collège et l'école primaire pour voir si les équipes enseignantes souhaitent y participer avec des élus et des bénévoles. Y-a-t-il des volontaires parmi vous pour organiser cette opération de nettoyage ?
 - Christelle COLLIGNON ajoute que le centre aéré pourrait être associé à cette démarche.

- ❖ POINT SUR PERSONNEL :
 - Nous avons recruté un agent d'accueil. D'un commun accord pendant la période d'essai nous avons mis fin au contrat.
 - 3 agents en Parcours Emploi Compétence vont nous quitter : un début mars (a trouvé un emploi à côté de son domicile St Mihiel), un fin mars (a trouvé un emploi dans sa branche hôtellerie) et un début mai (difficultés d'adaptation). Nous travaillons avec Pôle Emploi pour essayer de trouver des contrats aidés. Pour l'instant, ces contrats sont suspendus car l'État n'a pas encore donné ses directives concernant la prise en charge financière. Actuellement, nous avons reçu une personne pour une immersion de 4 semaines. Si tout se passe bien, nous essaierons d'obtenir un contrat aidé.

Cet après-midi, nous avons reçu une dame qui a postulé pour le poste de responsable des ST. Tout était très bien sauf qu'elle ne souhaite pas travailler à temps plein (80%).

- ❖ Corinne et Arlette : avez-vous une réponse de chez ORANGE ?
 - Arlette PALANSON indique que le correspondant du Conseil Départemental a pris en charge le dossier et précise que le dossier de la

traversée sécuritaire de Clermont est pris en charge par Cathy MOUGENOT.

- ❖ François : Est-ce que le lampadaire est réparé à Parois ?
 - François De Runz : Non, toujours pas
 - Franck WENGER : le poteau est en attente de livraison

- ❖ Gilbert : as-tu avancé sur le dossier avec M. MERSON concernant la ligne électrique ?
 - Gilbert PICHELIN dit que la position trop basse des câbles fibre est problématique, il faudrait pouvoir en mesurer la hauteur.
- ❖ Gilbert : as-tu des nouvelles de M. MARCHAND pour le début des travaux de la place à JUBECOURT ?
 - Gilbert PICHELIN précise que les travaux devraient débuter mi-mars.

- ❖ Les adjoints et maires délégués : si vous souhaitez des cartes il faut de nouvelles photos. Les photos présentées ont été refusées par l'imprimerie nationale.

- ❖ Un Vide dressing est organisé par Familles Rurales le 20 mars 2022 au pôle culturel.

TOUR DE TABLE

Christelle COLLIGNON évoque une haie qui dépasse sur le trottoir ainsi qu'un trou présent qui serait dangereux. Des arbres non entretenus poseraient également problème rue du Stade.

- Le Maire répond que les services techniques se rendront sur place et que des courriers seront adressés aux propriétaires.

Guy BIGORGNE : Le prochain Clermont En Bref est en cours. N'hésitez pas à nous faire part de propositions d'articles, prenez des photos lors des manifestations en n'oubliant pas le droit à l'image.

Palmiro ROSATI demande où en est le projet de parking de co-voiturage à proximité de l'entrée d'autoroute à Auzéville ?

- Le Maire précise que la CCAM n'a pas souhaité valider le projet.

Corinne BIGEON suggère que les services techniques ressoudent la rampe des escaliers de l'église. Elle demande qu'une solution de toilettes publiques soit trouvée en raison de comportements inadmissibles d'hommes qui urinent n'importe où.

- **Le Maire** précise qu'il existe des toilettes publiques en face de la micro-crèche. Toutefois, ces dernières sont fermées l'hiver puisque non chauffées, les canalisations gèleraient. De plus, en période de Covid, il est nécessaire de procéder à un nettoyage et désinfection rigoureux.

François DE RUNZ indique que l'horloge de l'église ne fonctionne à nouveau plus. D'autre part, les services techniques seraient intervenus pour évacuer des branches d'un arbre abattu sur appel de Mme GHILARDI. Il serait nécessaire de vérifier à qui appartient l'arbre.

Cécile AIMINI souhaite savoir si les travaux ayant pour objectif de solutionner les situations d'inondations sont programmés. Il faudrait anticiper pour éviter que cela se reproduise.

- **Le Maire** indique que ces travaux débuteront dès que la météo et que l'entreprise le permettront.

Marie-Josèphe LOZÉ déplore que plusieurs animations aient eu lieu en même temps pendant le marché de Noël (concert Neuville...). Elle interroge également sur les places de parking créées rue de la Libération et demande si des places en épi n'auraient pas permis d'en réaliser davantage.

- **Le Maire** répond que nous n'avons pas prérogative sur les dates des événements décidés de part et d'autre. Il précise qu'il est interdit de créer des places de parking en épi avec un accès sur route.

Pascal IGIER fait une réclamation concernant la bouche à clé pour fermer l'eau au n°4 boulevard Micheler. Un compteur d'eau est à relever sinon il finira enterré.

Gilbert PICHELIN évoque la possibilité de procéder à l'enlèvement de tombes militaires.

- **Guy BIGORGNE** répond qu'il faut enlever 2 soldats mais cela n'est pas du ressort du Souvenir Français.

Anne-Catherine BONNET demande à qui appartient la gare ?

- **Le Maire** répond qu'elle appartient à la SNCF qui avait déposé un permis de démolir qu'elle a ensuite annulé. Nous n'avons plus de nouvelles depuis des années malgré des relances postales.

Ronald Gruss rend compte des conclusions de la dernière assemblée générale d'Argonnescence. Il en résulte une baisse importante du nombre d'inscrits depuis le Covid à laquelle s'ajoute un coût élevé des heures dispensées par les professeurs et des frais de déplacements conséquents. La fermeture de la section musique est donc envisagée probablement en juin prochain.

D'autre part, il suggère à Guy BIGORGNE de remettre le canal Telegram dans le prochain Clermont en Bref.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07